

Rapport du jury de l'examen professionnel

- pour l'accès au corps des Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire (T3S) dans le grade de technicien principal dans le domaine «prévention santé-environnement »
Techniciens (T3S) : Catégorie C en B
- pour l'avancement au grade de Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire principal
Technicien (T3S principal) : avancement de grade

(Année 2017)

Le présent rapport a pour objet de présenter un bilan des modalités de réalisation des épreuves des examens professionnels pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal et pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal ouverts au titre de l'année 2017.

Il formule notamment des recommandations méthodologiques pour les futurs candidats.

I - Rappel du cadre réglementaire

Les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire sont fixées par l'arrêté du 29 mai 2015. L'examen professionnel comporte une épreuve d'admissibilité (coefficient 1) et une épreuve orale d'admission pour l'accès au grade de technicien principal (coefficient 2) ainsi qu'une épreuve orale unique d'admission pour l'avancement au grade de technicien principal.

Pour l'épreuve orale et les deux voies d'accès, le jury dispose d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) non noté.

II - Calendrier de réalisation et organisation des épreuves

Une réunion préparatoire du jury¹ s'est déroulée le 12 mai 2017. Une documentation préparatoire a été fournie par le bureau du recrutement de la Direction des ressources humaines du ministère (consignes juridiques, fiches de présentation, calendriers prévisionnels, outils d'évaluation, fiches des coordonnées de contact des membres du jury, données 2016).

A cette occasion le choix des sujets des épreuves a été effectué (sujet principal et sujet de secours) pour l'examen professionnel de passage de catégorie C à B.

- Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes le 28 avril 2017 et closes le 29 mai 2017.
- **Les épreuves écrites d'admissibilité** pour l'examen professionnel de C en B ont été organisées le 14 septembre 2017 dans 7 centres d'examen dont 4 métropolitains et 3 centres ultra-marins.
- Les corrections des épreuves d'admissibilité ont eu lieu à Paris les 5 et 6 octobre 2017.
- La réunion d'admissibilité s'est tenue le 6 octobre 2017.

¹ Arrêté du 26 avril 2017 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2017.

Arrêté du 26 avril 2017 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2017.

- La date limite d'envoi du dossier RAEP a été fixée au 6 novembre 2017.
- **Les épreuves orales** tant pour l'examen professionnel de C en B que pour l'avancement de grade se sont déroulées les 28 et 29 novembre 2017.
- La réunion d'admission s'est tenue le 29 novembre 2017.

III - Chiffres clés

Epreuve écrite :

T3S Principal de C en B : 5 postes sont offerts au recrutement en 2017

Epreuves écrite 2017	TOTAL
Inscrits	40 dont 32 en outre-mer et 8 en métropole
Présents	33 dont 28 ultramarins et 5 métropolitains
Admissibles	10 dont 7 hommes et 3 femmes

Epreuve orale :

T3S Principal de C en B :

Epreuves orale 2017	TOTAL
Inscrits	10
Présents	10
Admis	5 dont 4 hommes et 1 femme

Avancement au grade de T3S principal : 2 postes d'avancement de grade à T3S principal sont offerts au recrutement en 2017

Epreuves 2017	TOTAL
Inscrits	5
Présents	4
Admis	2 dont 1 homme et 1 femme

IV –Modalités de correction des épreuves écrites pour l'épreuve d'admissibilité de T3S principal de C en B et épreuves orales

IV -1 - Epreuve écrite

- **Constitution**

Pour l'examen, les candidats ont passé une épreuve d'admissibilité consistant en la rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique de 20 pages maximum, relatif à la prévention en matière d'interrelations entre la santé et l'environnement (durée trois heures, coefficient 1).

- **Modalités de correction de l'épreuve pratique**

La correction, anonymisée, de la note de synthèse a été effectuée en présentiel à Paris, sur la base d'une grille d'évaluation établie par les membres du jury. La grille pondérait la forme et le fond et permettait d'apprécier la valeur pédagogique de la synthèse et de l'argumentation présentées.

Chaque copie a fait l'objet sur cette base d'évaluation d'une double correction avec relecture et ajustements des notes entre premiers correcteurs et nouvelle correction par un autre sous-jury supplémentaire lorsque cela est apparu nécessaire. Les notes attribuées par chaque groupe de correcteurs ont ensuite été confrontées en vue d'une homogénéisation des notations entre groupes de correcteurs.

- **Admissibilité**

10 candidats ont été déclarés admissibles. Les résultats d'admissibilité ont été publiés le 6 octobre 2017.

IV – 2 – Epreuves orales

- **Constitution**

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal comporte une unique épreuve orale d'admission d'une durée de 20 minutes. Pour conduire l'entretien, le jury a disposé du dossier de RAEP constitué par le candidat, que ce dernier a exposé en 5 minutes au plus. Ce dossier présente le parcours professionnel et les acquis de l'expérience professionnelle, en particulier les activités en charge actuellement, les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre. Le candidat a ensuite été interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration dans lequel il exerce ses fonctions. L'épreuve est notée sur 20.

Un rappel initial des modalités de l'entretien a été effectué pour chacun des 15 candidats par le président du jury.

Pour chaque candidat, les temps impartis mentionnés auparavant ont été respectés.

- **Déroulement**

La notation et l'appréciation sur la note à attribuer au candidat s'est effectuée par consensus entre les membres du jury sur la base d'une grille d'évaluation préalablement élaborée.

Nota : Les épreuves orales d'admission des examens professionnels de C en B et d'avancement de grade se sont déroulées de manière similaire.

- **Admission**

Compte tenu du nombre de postes offerts au concours et au vu des notes attribuées aux candidats, 7 candidats ont été admis, 5 pour le passage de catégorie C en B et 2 pour l'avancement de grade. S'agissant d'examen professionnel, aucune liste complémentaire de candidats n'a été établie.-

V – Principales observations du jury

V – 1 : Pour les épreuves écrites :

- ***Remarques générales relatives à la nature et au libellé du sujet***

Le dossier support présentait un cas pratique adapté à une mise en situation des candidats afin de tester leurs capacités d'analyse et de réflexion et leur aptitude à proposer des éléments de gestion adaptés à une situation visant à faire cesser des impacts sanitaires pour des participants à une

épreuve sportive. Le dossier ne consistant pas en une activité de routine quotidienne, a permis de mettre les candidats sur un pied d'égalité.

- **Niveau des candidats**

Appréciation générale:

33 copies ont été corrigées. Les notes s'échelonnent entre 2 et 14 avec une moyenne qui s'établit à 11/20 (12 copies ont des notes supérieures à 10, 10 supérieures à 11 inclus. 14 copies ont une note inférieure à 7).

Les copies ont été d'un niveau très moyen dans l'ensemble, à l'exception de quelques-unes d'entre elles (3), dénotant dans l'ensemble un manque de préparation de la plupart des candidats. Beaucoup de copies présentaient des défauts de structure et de synthèse, plusieurs ne possédaient pas d'introduction, de rappel du contexte, et/ou de conclusion.

Leur rédaction n'était pas toujours fluide et le plan pas toujours convaincant. Quelques copies présentaient de longs passages hors sujet apportant des connaissances qui ne figuraient pas dans le dossier support.

- **Analyse en référence aux critères de la fiche d'évaluation : points forts, points d'amélioration**

Structure et présentation de la note

Il s'agissait d'établir une note prospective sur les actions qui pouvaient être menées par les candidats en situation. Peu de propositions ont été nettement adaptées à ce titre et au sujet présenté sans structuration forte des propositions faites. Les présentations sont inégales (conclusion parfois présente dans l'introduction). Peu de solutions d'actions précises et concrètes ont été présentées, même si la plupart des candidats ont identifié les partenaires impliqués, peu d'entre eux ont dans le cas présent évoqué le club organisateur de l'épreuve, les gestionnaires des réseaux d'eau ou d'assainissement voire les responsables institutionnels.

Le sujet n'a pas été réellement traité dans son entièreté et peu de copies ont présenté des solutions satisfaisantes en réponse à la problématique posée.

Lorsqu'un plan est annoncé, ce dernier est souvent respecté. Peu de copies présentent une conclusion (copies inachevées, point qui n'est pas apparu lié à une mauvaise gestion du temps imparti pour l'épreuve).

V – 2 : Pour les épreuves orales

- **Appréciation générale sur la qualité des dossiers RAEP**

Les dossiers présentés ont décrit pour la très grande majorité les missions actuelles des candidats, sans valorisation nette de l'apport de ces missions dans la perspective de changement de catégorie ou d'avancement de grade.

- **S'agissant de la qualité des prestations orales**

Le niveau des connaissances, hétérogène selon les candidats reflétait l'expérience acquise. Pour l'examen professionnel de C en B, les notes attribuées s'échelonnent entre 11 et 17, avec une

moyenne de 15/20. Pour l'examen professionnel d'avancement de grade les notes attribuées s'échelonnent entre 11 et 16.

Cependant quelques candidats ne disposaient que de peu de connaissance en matière de santé et d'environnement, voire n'ont semblé disposer de très peu de curiosité au-delà des activités conduites quotidiennement (ex : fonctionnement des agences régionales de santé, cadre de la politique nationale de santé, ...).

A quelques exceptions près, les candidats ont eu une bonne compréhension des questions posées par le jury et ont exprimé une capacité d'analyse qui correspondait au niveau attendu d'un technicien principal.

La forme de la présentation orale reflétait pour la très grande majorité des candidats une préparation très satisfaisante basée sur le dossier de RAEP, que tous les candidats ont exposé sans support indiquant un bon niveau général dans l'ensemble.

Certains candidats sont apparus stressés, bien qu'effectuant une présentation très cohérente.

VI- Conclusions et recommandations du jury

VI -1 : L'attribution des notes à l'écrit et à l'oral, ainsi que les délibérations ont été aisément attribuées par consensus entre les membres du jury. Le rythme de déroulement de l'épreuve orale a permis au jury de disposer des laps de temps suffisant pour délibérer. Le dossier RAEP pourrait être accompagné d'une photographie du candidat.

VI - 2 : S'agissant de l'avancement de grade, les activités conduites par les agents constituant le nouveau corps de T3S (statut commun), très diverses -à savoir activités essentiellement de laboratoires d'analyses où activités relevant des impacts sur la santé des facteurs environnementaux conduites en agences régionales de santé ARS - étant très éloignées les unes des autres rendent la notation du jury malaisée entre ces deux types de candidats, (alors que les compétences recherchées selon les postes potentiellement occupés ne sont pas les mêmes). Un avancement proratisé selon les effectifs de ces deux anciennes filières constituant le nouveau corps de T3S pourrait-il être étudié afin de faciliter des avancements d'agents de chaque origine.

VI - 3 : Par référence au point V ci-avant, les conseils de méthode qui ressortent à l'adresse des futurs candidats sont les suivantes :

S'agissant de l'épreuve écrite :

Sur la forme :

Devraient être acquis : une orthographe correcte, une présentation des copies sans ratures, une structuration avec introduction, annonce du plan, (respect du plan lorsqu'il est annoncé) et conclusion. Une maîtrise de la technique de la note de synthèse peut être acquise par des formations appropriées qui sont organisées par les structures ad hoc régionales.

Le jury recommande en conséquence aux candidats :

- de suivre les formations auxquelles ils pourraient avoir accès ;
- de s'exercer avant l'épreuve, de manière à s'affranchir de la gestion du temps imparti.

Sur le fond :

Un effort d'ouverture d'esprit serait opportun dans le cadre de la préparation à l'examen.

La préparation des candidats, à améliorer, devrait également leur permettre de structurer pour la note de synthèse la démarche de réflexion souhaitée, en faisant en sorte qu'ils identifient

spécifiquement les questions posées par le sujet à synthétiser, en respectant leur ordre de traitement, sans omission, et dans un ordre logique d'organisation des idées.

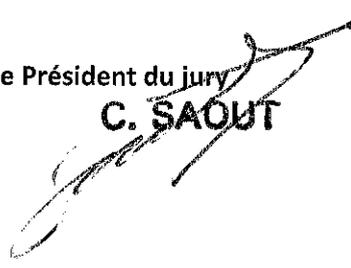
S'agissant de l'épreuve orale :

Le jury recommande aux candidats :

- de renforcer leur connaissance sur les missions de santé et d'environnement dans leur structure d'emploi, soit en consultant davantage les dispositifs intranet thématiques à leur disposition par exemple, ou en suivant les sujets d'actualité dans leur champ de compétence et dans ceux en charge des agences régionales de santé ;
- en renforçant la mise en exergue de leurs motivations de manière naturelle et convaincue et de leurs acquis et expériences professionnels;
- en suivant si nécessaire les formations à leur disposition pour préparer leur présentation (gestion de stress, ou formation technique).

Le Président du jury

C. SAOUT



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE
TECHNICIEN SANITAIRE ET DE SECURITE SANITAIRE PRINCIPAL
C en B et avancement de grade**

M.

Entretien en date du :

Critères	Observations	
<p>Exposé sur le parcours professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Structuration de l'exposé * Clarté de l'exposé * Expression * Qualité de la présentation * Durée de la présentation * Echange avec le jury 		<input type="checkbox"/> ++ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> --
<p>Les acquis de l'expérience professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> * Son parcours, ses expériences professionnelles, les compétences acquises, son positionnement dans ses précédentes activités, ses résultats professionnels, les difficultés surmontées.... * Capacité à exercer ses missions de façon autonome et à être force de proposition * La qualité de ses relations de travail (collaborateurs, supérieurs hiérarchiques, etc) * Son ouverture d'esprit et son sens critique (prend du recul, de la distance par rapport à des questions, ne prend pas toutes les informations comme des acquis, manifeste de la curiosité et de l'intérêt pour son environnement, connaît l'actualité, sait porter un jugement critique) * Les motivations (projection professionnelle) * autres 		<input type="checkbox"/> ++ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> --

Critères	Observations	
<p>Connaissance de l'environnement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Missions et organisation de l'administration ou de l'établissement auprès duquel le candidat est affecté * Connaissance de l'environnement institutionnel (services centraux ou déconcentrés, opérateurs, etc) * Missions des ministères chargés des affaires sociales * autres 		<input type="checkbox"/> ++ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> - -
<p>Commentaires :</p>		

NOTE : / 20